

PROCES-VERBAL DEFINITIF

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

LAYRAC SUR TARN

DU JEUDI 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à vingt et une heures, sous la présidence de Monsieur Thierry ASTRUC, Maire, le Conseil Municipal de la commune de Layrac sur Tarn, s'est réuni à la Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 février 2023.
- 2- Approbation du compte de gestion 2022 du Trésorier.
- 3- Approbation du compte administratif 2022.
- 4- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 pour la réfection des tourelles et des voûtes du mur clocher de l'église.
- 5- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 pour achat et installation d'un climatiseur pour la mairie.
- 6- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 pour le changement du grillage du terrain de tennis.
- 7- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 pour la construction d'un columbarium dans l'enceinte du cimetière.
- 8- Questions diverses.

Convocation envoyée le 13 mars 2023.

DATE et HEURE	Jeudi 23 mars 2023 - 21 h Conseil Municipal
Présents	ALVAREZ Sylvie, ANDRIEU Gabriel, ASTRUC Thierry, GALLEGO Sonia, JOUVE Véronique, MASANA Frédéric, MAUREAU Alain, RAYNAUD Anaïs.
Absents	GAYRAUD Chrystelle procuration à ASTRUC Thierry LUGA Marc procuration à ANDRIEU Gabriel
Ordre du jour	Voir ci-dessus

Président de séance : ASTRUC Thierry

Secrétaire de séance : RAYNAUD Anaïs

Début de séance : 21 h 03

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le président

Lecture de l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Aucune remarque.

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation du compte de gestion du Trésorier, exercice 2022

Délibération 2023/03

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur en poste au Service de Gestion Comptable de Grenade sur Garonne, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Le conseil municipal, considérant l'identité de valeur entre les opérations budgétaires de l'ordonnateur d'une part et du comptable public, d'autre part :

Adopte à l'unanimité le compte de gestion élaboré par le receveur pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes pour le même exercice à celles du compte administratif.

3 – Approbation du compte administratif 2022

Délibération 2023/04

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget principal relatif à l'exercice 2022 et présente le détail des dépenses effectuées et des recettes encaissées

Le Maire ayant quitté la séance et sous la présidence de Madame Sonia GALLEGO, 1^{er} adjointe, le Conseil Municipal examine l'exécution du budget qui s'établit ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2022	23 988.54 €	225 884.10 €
Recettes 2022	26 162.75 €	277 128.50 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	2 174.21 €	51 244.40 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	84 161.69 €	231 220.53 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2022	86 335.90 €	282 464.93 €

Il n'y a pas de restes à réaliser 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **hors de la présence de M. Thierry ASTRUC le Maire, approuve par 08 voix pour**, le compte administratif du budget communal 2022.

4 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la réfection des tourelles et des voûtes du mur clocher de l'église

Délibération 2023/05

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les tourelles en forme de pyramide juxtaposées au mur clocher et les voûtes du mur clocher sont dans un état de détérioration importante. Il est nécessaire, afin d'assurer la conservation du patrimoine et la sécurité du bâtiment, d'effectuer des travaux de réfection.

Monsieur le Maire présente le devis effectué Laurent HOSDEZ – 22 chemin de l'ormeau – 31340 Bondigoux, correspondant au montant total des travaux s'élevant à 4 900.00 €HT.

La dépense sera inscrite au budget 2023, en section d'investissement, au chapitre 21, compte 2131.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre des contrats de territoires, pour l'obtention d'une subvention venant épauler le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire, **à l'unanimité**, à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention.

5 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'achat et l'installation d'un climatiseur à la mairie.

Délibération 2023/06

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire, afin d'améliorer la consommation énergétique ainsi que les conditions de travail dans l'accueil de la mairie, d'installer un climatiseur dans le bureau d'accueil de la mairie.

Monsieur le Maire présente le devis effectué par GL FROID 31 – 590 rue Pierre Compte – 31340 Villematier, correspondant au montant total des travaux s'élevant à 4 277.80 € HT (soit 5 133.36 € TTC).

La dépense sera inscrite au budget 2023, en section d'investissement, au chapitre 21, compte 2135.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre des contrats de territoires, pour l'obtention d'une subvention venant épauler le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire, **à l'unanimité**, à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention.

6 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le changement du grillage du terrain de tennis

Point ajourné.

7 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la construction d'un columbarium dans l'enceinte du cimetière

Délibération 2023/07

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'à ce jour il n'y a pas de columbarium dans le cimetière de Layrac sur Tarn. Afin d'améliorer l'aménagement du cimetière, Monsieur le Maire propose la construction d'un columbarium.

Monsieur le Maire présente le devis effectué par la société Granimond – 13/15 rue des Américains – 57500 Saint Avold, correspondant au montant total des travaux s'élevant à 5 925.00 € HT (soit 7 110.00 € TTC).

La dépense sera inscrite au budget 2023, en section d'investissement, au chapitre 21, compte 2138.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre des contrats de territoires, pour l'obtention d'une subvention venant épauler le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire, **à l'unanimité**, à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention.

8 – Questions diverses

- Une date doit être fixée pour une réunion de la commission de travail projet.
- Prévoir une réunion plénière pour faire un point sur la commission urbanisme/assainissement.
- Il y a régulièrement des déchets au niveau du lac de Rouzet. Réfléchir à l'installation de poubelles sur le site.
- On constate de nombreux déchets dans les fossés de la commune (papier, cannettes ...). Afin d'effectuer un nettoyage annuel et une sensibilisation de la population il est proposé de participer à la journée mondiale du nettoyage qui aura lieu le 16 septembre 2023. Réfléchir à la participation de la commune, ou non, à cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 22h44

La secrétaire de séance

Anaïs RAYNAUD, conseillère municipale



Le Maire, président de séance

Thierry ASTRUC

